

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus :	<b>15</b>
Conseillers en fonction :	<b>15</b>
Conseillers présents :	<b>12</b>

COMMUNE DE DAMBACH  
 -----  
**Extrait du procès-verbal  
 des délibérations du Conseil Municipal**  
 -----

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2016**

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 23 juin 2016

**Membres présents :** Mesdames Nathalie HORNUNG, Josée JOND, Messieurs Cédric BOCQUEL, Raphaël BUSCH, Fabien EYERMANN, Christophe GASSER, Francis HOFFMANN, Martial NEUSCH, Benoit ROTH, Sébastien ROTH, Gérard WAMBST.

**Membres excusés :** Madame Angélique EHALT a donné procuration à Monsieur Maire,  
 Monsieur Samuel SCHWOOB a donné procuration à Monsieur Martial NEUSCH.

**Membre absent :** Monsieur Didier NAGEL,

M. Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : N° 1) Communications du Maire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- La Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains réalise la dernière phase de projet de piste cyclable sur le territoire, il serait envisagé de réaliser un axe le long du sentier du Schwarzbach que les cycles pourraient emprunter,
- Remerciements de l'association WOLFPACK de Haguenau pour la mise à disposition des infrastructures de la commune lors du stage de football américain,
- Le livret contenant les articles parus dans les Dernières Nouvelles d'Alsace en 2015 est à disposition à l'accueil de la mairie,
- Le problème de stationnement des véhicules route de Philippsbourg pour les manœuvres des camions de l'entreprise Ledy a été solutionné,
- Tv3v réalise actuellement une enquête sur la diffusion du canal local sur le secteur,
- Monsieur Francis HOFFMANN rend compte de la réunion sur les pesticides organisée par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

**Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 15 avril 2016**

**Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 15 avril 2016 est adopté à l'unanimité**

**Objet : N°3) Passation d'un emprunt pour le financement de travaux**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu deux offres de prêts pour le financement des travaux pour le mur de soutènement à l'église de Dambach et pour l'aménagement d'un city

stade. Il présente les dossiers de financement des deux organismes bancaires à savoir le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne comme suit :

Les travaux du mur de soutènement :

	CREDIT AGRICOLE	CAISSE D'EPARGNE
MONTANT en Euros	45 000.00	45 000.00
DUREE	10 ANS	10 ANS
FRAIS	100.00	200.00
TAUX	0.99	1.09
COUT DU PRET	2 319.83	2 513.81

Le city stade

	CREDIT AGRICOLE	CAISSE D'EPARGNE
MONTANT en Euros	56 000.00	56 000.00
DUREE	10 ANS	10 ANS
FRAIS	100.00	200.00
TAUX	0.99	1.09
COUT DU PRET	2 886.97	3 128.00

**Le Conseil Municipal, après délibération  
décide**

**à l'unanimité**

**pour le financement du mur de soutènement**

- **de retenir l'offre de financement auprès du Crédit Agricole pour un emprunt d'un montant de 45 000.00 € (quarante-cinq mille euros) sur une durée de 10 ans avec un taux fixe de 0.99 %**

**à la majorité**

**(pour : Mesdames Nathalie HORNUNG, Josée JOND, Messieurs Cédric BOCQUEL, Raphaël BUSCH, Fabien EYERMANN, Christophe GASSER, Martial NEUSCH, Benoit ROTH, Sébastien ROTH, abstention : Messieurs Francis HOFFMANN, Gérard WAMBST)**

**pour le financement du city stade**

- **de retenir l'offre de financement auprès du Crédit Agricole pour un emprunt d'un montant de 56 000.00 € (cinquante-six mille euros) sur une durée de 10 ans avec un taux fixe de 0.99 %**

**autorise**

- **Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier**

**Objet : N°4) Acceptation de don**

Monsieur le Maire informe que l'association WOLFPACK de Haguenau et le Football Club de Dambach-Neunhoffen ont fait un don au profit de la commune.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité  
décide**

- **d'accepter de l'association WOLFPACK (Club de Football Américain) Haguenau un don de 30.00 € (trente euros) sans affectation spéciale**
  - **d'accepter du Football club un don de 1 430.00 € (mille quatre cent trente euros) sans affectation spéciale**

**Objet : N°5) Versement d'une aide pour les communes et EPCI sinistrés du Bas-Rhin**

Suite à plusieurs épisodes de fortes pluies en ce printemps 2016 de nombreuses communes du Bas-Rhin ont subi des dégâts importants, liés à des coulées de boues, des inondations ...

Certaines communes et certains épisodes seront reconnus en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel.

L'association des maires du Bas-Rhin a ouvert un compte bancaire pour collecter les fonds afin de venir en aide aux communes et EPCI sinistrés, pour les biens qui ne pourraient bénéficier d'un régime d'indemnisation.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,  
décide**

- **de verser une somme de 250.00 € (deux cent cinquante euros) à l'association des maires du Bas-Rhin sur le compte bancaire spécialement créé « fonds de solidarité inondation », en faveur des communes et EPCI sinistrés du Bas-Rhin dont les coordonnées sont les suivantes : la Banque Postale de Strasbourg 20041 01015 0670812D036 21**
- **cette dépense sera inscrite au compte 6713 du budget principal**

**Objet : N°6) Subventions ravalement de façades**

Monsieur Christophe GASSER présente au Conseil Municipal une demande de subvention au titre de ravalement de façades au nom de :

- Monsieur MANTESE Adrien domicilié à Dambach Neunhoffen 12 rue de l'école pour un montant de 549 €

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,  
décide**

**d'accorder une subvention :**

**de 549.00 € à Monsieur MANTESE Adrien domicilié à Dambach Neunhoffen 12 rue de l'école**

**Objet : N°7) Autorisation au nom de la commune pour l'acquisition d'un terrain par procédure d'adjudication**

La commune a été informée par Maître Thierry PFISTER, notaire à Hoenheim en charge de la procédure de partage judiciaire des biens dépendant de la succession de Madame Gabrielle PELLETIER née GUCKERT, qu'il sera prochainement procédé à la vente par voie d'adjudication volontaire du terrain suivant dépendant de la succession, à savoir :

Sur la commune de Dambach (67110) lieudit Neunhoffen

Un terrain situé à côté du cimetière, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieu dit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
19	119/15	Lieudit Neunhoffen			04	02

Moyennant une mise à prix de 8 000.00 € (huit mille Euros)

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,  
décide**

- **d'acquérir le terrain à Dambach cadastré section 19 n°119/5 précité moyennant le prix d'adjudication de 8 000.00 € (huit mille Euros), augmenté du forfait de frais que le cahier des charges imposera,**
  - **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de :  
porter une enchère maximale de 8 000.00 € (huit mille Euros)**
- **signer le procès-verbal d'adjudication et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition**

***Objet : N°8) Décisions modificatives***

***Budget principal***

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal ce qui suit :

Virements de crédits budget principal– section investissement et fonctionnement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311/1 à 3, L2313/1 et suivants,  
Vu la délibération du 15 avril 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles qu'elles figurent dans le tableau ci-après pour faire face à de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité  
adopte les virements de crédits suivants :  
budget principal section investissement et fonctionnement**

<b>DEPENSE</b>		<b>RECETTE</b>	
<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>
<b>c/2138-041</b>	<b>+827.00</b>	<b>c/2031-041</b>	<b>+623.00</b>
		<b>c/2033-041</b>	<b>+204.00</b>
<b>c/6713</b>	<b>+250.00</b>	<b>c/7022</b>	<b>+250.00</b>

***Budget eau***

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal ce qui suit :

Virements de crédits budget eau– section fonctionnement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311/1 à 3, L2313/1 et suivants,  
Vu la délibération du 15 avril 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles qu'elles figurent dans le tableau ci-après pour faire face à de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité  
adopte les virements de crédits suivants :  
budget eau section fonctionnement**

<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>
<b>c/617</b>	<b>-1 800.00</b>	<b>c/622</b>	<b>+1 800.00</b>

***Objet : N°9) Divers***

\* Monsieur Christophe GASSER présente les demandes de déclarations préalables de travaux et permis de démolir déposés depuis le 15 avril 2016,

\* Monsieur Sébastien ROTH informe que l'accès au cimetière de Dambach par la petite porte est dangereux à cause des chiens appartenant aux propriétaires d'une habitation à proximité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures cinq minutes.

Dambach le 8 juillet 2016  
Le secrétaire de séance,  
Martial NEUSCH